



Reconnaissance de culpabilite

Par **christine**, le **24/02/2009** à **16:22**

Je suis convoquée au TG de Dax le 9 mars pour un délit de faux et usage de faux c'est a dire j'ai pris un papier a en tete de l'administration ou je travaillais pour faire une attestation auprès d'une agence immobiliere. L'agence immobiliere a telephoné à mon ancien employeur et c'est a ce moment la qu'ils ont porté plainte et c'est pour cette raison que je suis convoquée au TG pour reconnaissance de culpabilité. Je souhaite savoir si je suis obligée de me présenter vu que je suis sur paris actuellememnt ou simplement la presence d'un avocat suffira ? Quels sont les peines que j'encourent ?

Merci de vos réponses.